

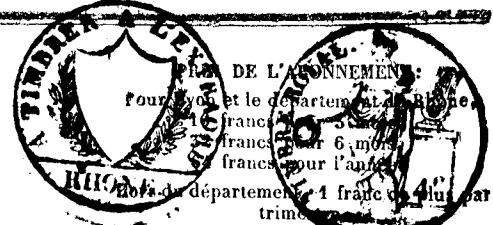
## ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.  
Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyées francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

## Journal de Lyon, POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Lyon, 3 mai 1841.

Le Journal des Débats dirige en ce moment contre l'opposition nationale une bien étrange accusation :

Si les légitimistes s'agencent, s'ils sont menaçants, c'est à l'opposition qu'il faut l'imputer; si M. Berryer a attaqué la royauté avec une incroyable audace, c'est qu'il a trouvé dans les radicaux *appui et complaisance*. En vérité, c'est par trop d'impudence.

Il sied bien aux gens qui depuis dix ans ont pactisé avec les carlistes de toutes les nuances, qui les ont comblés de caresses et de prévenances, de tenir ce langage !

Qui donc a fait appel aux grands propriétaires pour qu'ils vinssent aux élections? qui les a sollicités d'imiter les torys anglais et de constituer un grand parti conservateur? Est-ce vous ou nous?

Qui a donné des commandements à des généraux légitimistes et rappelé des chefs de corps qui avaient donné leurs démissions après 1830? Est-ce vous ou nous?

Qui a fait récemment cardinal M. de Bonald, dont les opinions légitimistes ne sont un secret pour personne?

Depuis dix ans, le parti qui nous accuse d'avoir donné appui aux légitimistes a tout tenté pour les rallier et les séduire. Ce n'est pas notre faute assurément si ces tristes tentatives ont en partie échoué.

Le parti national a parfois applaudi les éloquentes paroles de M. Berryer. Quand il l'a fait, c'est que M. Berryer était plus progressif que le gouvernement. Quoique légitimiste, M. Berryer n'en défend pas moins les libertés du pays contre vos violences et sa dignité contre vos actes diplomatiques.

On applaudira quand il prouve que vous courbez la tête devant l'étranger; on applaudira quand il nous rappelle que la France a toujours tenu le premier rang en Europe. Que M. Berryer monte à la tribune pour insulter à nos glorieuses époques de 1789 et de 1830, pour nier les principes qui les ont enfantés, alors la France se lèvera pour vous forcer à la faire rentrer dans l'ordre. Vous vous êtes séparés de la révolution, il en profite; sa force vient de vos faiblesses. D'ailleurs, si les légitimistes n'avaient à redouter que le parti qui nous gouverne, il serait bientôt maître de la situation.

Que la gauche, dit-on, donne l'exemple du respect à la constitution et au gouvernement, et les légitimistes ne braveront pas la constitution et le gouvernement. Mais la constitution, il faudrait l'exécuter d'une manière large et populaire afin de la rendre acceptable pour tous et chère au pays.

Le gouvernement, pour être respecté, devrait agir avec vigueur et dignité, quand ses intérêts généraux sont menacés. Alors les légitimistes seraient sans puissance et réduits ou à des déclamations ou à des regrets. Vous voulez vous identifier avec eux, et leur principe fondamental d'ordre vous manque; vous agissez comme eux, et vous ne pouvez pas vous faire accepter par l'Europe. Dès lors vous voyez bien qu'en se plaçant à un point de vue plus national que vous dans les discussions, ils doivent avoir l'avantage; c'est ce qui arrive. Résignez-vous.

Le Courier de Lyon, fidèle à ses traditions, excite en ce moment le zèle du gouvernement. Il a peur de voir rouiller dans ses mains les lois de septembre, et qu'il ne sache pas enfin, pour nous servir de ses propres expressions, « trouver le courage nécessaire pour déployer au besoin un luxe de poursuites répressives. » Il était difficile d'exprimer plus crû-

ment sa pensée et de mieux caractériser ses aimables projets.

Le Courier de Lyon craignait que le gouvernement laissât échapper l'occasion de faire reproduire dans les journaux mal pensants la note verbale citée dans l'ouvrage de M. Sarrans jeune, et qu'il négligeât ainsi l'occasion de réfuter la calomnie; ses craintes étaient mal fondées. Le ministère, en vertu des lois de septembre, a forcé le National et le Commerce à publier la note de M. Sarrans. Quant aux vœux qu'il forme pour un luxe de poursuites, ils pourront bien aussi se réaliser. Nous verrons si le jury voudra s'associer aux haines du Courier et de MM. Martin et Guizot.

Le Courier croit-il donc que les partisans de l'intimidation manquent de cœur, puisqu'il stimule leur zèle, ou bien pense-t-il que le souvenir récent de nombreux échecs devant le jury les a arrêtés dans leurs poursuites répressives? C'est ce que nous voudrions bien savoir.

Selon son désir, la note de M. Sarrans a été publiée par tous les journaux de la capitale; mais le fait contenu dans cette note est-il détruit? cette dépêche a-t-elle oui ou non existé? Voilà la question qui reste pendante.

La Contemporaine a puisé dans le livre de M. Sarrans sur la Révolution le texte d'une des lettres attribuées au roi; soit. Elle a fait un faux, dites-vous? nous vous l'accordons. M. Sarrans a-t-il calomnié le roi? Voilà ce qu'il importe de prouver. Pourquoi son livre, à l'époque de sa publication, n'a-t-il pas été poursuivi? Pourquoi, en ce moment même où il maintient ce qu'il avançait alors, ne le traduit-on pas devant les tribunaux?

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le fait des lettres vraies ou fausses n'a qu'une médiocre importance. Ce qui est plus grave, ce qui est plus décisif, ce sont les faits accomplis depuis 1830 qui ont pu donner créance à quelques-unes des allégations contenues dans les lettres. Si la Pologne avait été loyalement soutenue dans ses héroïques efforts, si les patriotes français n'avaient pas été paralysés dans leur intervention, les lettres de la Contemporaine seraient restées inaperçues. Les faits valent mieux que les paroles, et, quand les faits font mentir les paroles, eh bien! elles sont regardées avec raison comme des calomnies ou comme des exagérations d'une pensée mal comprise.

Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1841.

Ce matin, nous nous sommes réveillés au bruit du canon qui annonçait à la ville la fête du 1<sup>er</sup> mai. Le ciel est sans nuages, la chaleur est moins forte aujourd'hui que les jours précédents, les arbres de nos promenades sont couverts de feuilles et de fleurs. La journée cependant sera triste; car il y a, comme nous l'avons déjà dit, un événement d'une portée immense, qui dominera toute la fête. Cet événement, c'est l'affaire des lettres. Ces lettres n'ont pas ramené l'affection et le dévouement au cœur de ceux que ces sentiments avaient quittés; elles les ont arrêtés, elles en ont suspendu l'action chez les hommes de bonne foi qui, sans admettre l'authenticité des lettres, s'étonnent pourtant de l'attitude indifférente que le gouvernement semble vouloir garder. On avait annoncé que la Contemporaine allait être poursuivie, que la résolution en avait été prise par le cabinet, et voilà qu'aujourd'hui on nous annonce qu'il n'y aura pas de poursuites, que le roi des Français ne pourra pas aller se mesurer avec une prostituée. Eh! mon Dieu! personne ne demande que Louis-Philippe se comporte avec une femme dont l'honneur ne peut pas être défeudé; mais tout le monde demande que la vérité soit connue, et il serait du devoir du gouvernement de la faire éclater par tous les moyens qui

— Quand nous marierons-nous, Basilowitz? Oh! je veux redevenir jolie pour ce moment si impatiemment attendu; pour ce jour trois fois bénis, des diamants étincelleront dans mes cheveux noirs; les popes brûleront pour moi l'encens des vierges! Mais que dis-je? ajouta-t-elle saisie d'une idée subite, et comme si elle eût cherché à renouer le fil rompu d'anciens souvenirs; oh! non, mon Dieu! car j'ai porté quelque chose dans mes flancs, j'ai été mère!... Mon enfant, où est-il? Qu'as-tu fait de mon enfant, Basilowitz?

Le jeune homme cacha sa tête dans ses mains.

— Il vaudrait mieux mourir! murmura-t-il.

II.

Le ciel était sombre, le froid excessif. La lune venait de disparaître sous un noir rideau de nuages. Cependant, malgré l'heure avancée de la nuit, un jeune homme longeait la rue du Kremlin d'un pas furtif et l'oreille aux aguets, comme s'il eût craint d'être observé durant cette promenade mystérieuse. Ni le palais de Petrowski dont les masses se déroulaient à l'extrémité de la perspective, ni les dômes argentés de l'église Saint-Basile, ni les flèches élancées de la ville chinoise, ni les maisons blanches de la Bielogorod n'attirèrent au instant l'attention du voyageur. A voir les lignes profondes qui sillonnaient ses joues, il était facile de juger que son cœur avait été déchiré déjà par bien des angoisses. Il s'arrêta dans la rue Nicolski, devant une de ces petites huttes tartares, alors si nombreuses à Moscou, mais qu'on y cherchera vainement aujourd'hui que cette ville s'est relevée de ses ruines plus brillante qu'avant son désastre. Après avoir frappé trois légers coups à la porte, il pénétra dans l'enceinte, vaguement éclairée par les lueurs d'un feu à demi éteint. Plusieurs jeunes gens, vêtus du costume national encore en usage de nos jours parmi certains membres de la bourgeoisie, se levèrent, et leurs mains s'étendirent vers le nouveau venu pour presser la sienne.

— Bonsoir, Basilowitz Veretschagine.

sont en son pouvoir. Ces moyens, il n'en usera pas; pourquoi? il ne le dit pas, mais son silence donne bien à réfléchir.

Hier, en mentionnant le démenti que le Messager donnait à M. Sarrans, nous disions que M. Sarrans ne manquerait point de répondre au cabinet, et que la réponse de cet honnorable écrivain serait satisfaisante. Nous ne nous trompons pas; on en pourra juger par la lecture de la lettre suivante que M. Sarrans a adressée au Messager :

Monsieur le rédacteur,

Après avoir donné, dans le Messager d'hier, un extrait de mon ouvrage intitulé : *Louis-Philippe et la Contre-révolution de 1830*, vous ajoutez: « Nous n'avons pas besoin de dire que la conversation rapportée par M. Sarrans n'est pas plus vraie que la lettre de la Contemporaine. »

Je n'ai pas à entrer dans le débat qui s'est engagé entre les organes du ministère et la Contemporaine, ni à apprécier l'accusation dirigée contre cette femme: mais j'ai le droit de m'étonner de la dénégation dont les faits exprimés dans mon livre sont aujourd'hui l'objet.

Que la conversation attribuée au roi par la dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre n'ait point eu lieu, cela est-il possible? Oui, à la rigueur; mais ce qui est positif, c'est l'existence de cette dépêche dans les archives du Foreign Office.

L'ambassadeur d'Angleterre aurait-il trompé son gouvernement sur un intérêt de cette nature? Le parlement britannique aurait-il demandé la production d'une pièce imaginaire? Cette demande aurait-elle été formulée par lord Aberdeen, qui lui-même avait tenu le portefeuille des affaires étrangères? Lord Grey aurait-il cherché dans les convenances diplomatiques un prétexte pour refuser la communication d'une lettre supposée? Toutes ces questions, j'ai dû me les faire et me les suis faites; je les ai résolues comme les résoudra le bon sens public, et j'ajoute que j'ai fait ma publication avec une entière sincérité de conscience.

Monsieur, depuis sept ans que mon livre a été publié, il n'a pas encore reçu aucun démenti. Celui qu'il reçoit si tardivement est-il désintéressé? Pourquoi ce livre ne fut-il point attaqué à son apparition? Evidemment parce qu'on savait que l'auteur ne s'était point écarté de la vérité, que de graves autorités servaient d'appui à ses paroles, et peut-être aussi qu'à côté d'un peu d'énergie, il avait fait preuve de beaucoup de réserve dans l'énonciation des actes à lui connus.

Du reste, les choses mal étudiées qui nous préoccupent aujourd'hui sortiront du domaine de la polémique pour entrer dans celui de l'inexorable histoire, et alors toutes les incertitudes, toutes les obscurités tomberont aux pieds de la vérité qui restera debout.

Je compte assez sur votre impartialité, Monsieur, pour solliciter de vous, en faveur de cette lettre, une insertion que j'aurais le droit de requérir.

Nous doutons fort qu'à l'heure qu'il est le ministère se félicite beaucoup d'avoir forcé M. Sarrans à descendre dans l'arène. Ce n'aura été, du reste, qu'une faute de plus dans toute cette affaire si déplorablement conduite.

## AFFAIRES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Toutes les correspondances sont d'accord sur ce point, c'est que les affaires d'Orient sont plus embrouillées que jamais. Des renseignements d'une faute gravité sont parvenus à Trieste et à Venise, et la Gazette privilégiée de cette dernière ville contient un article alarmant ayant pour titre: *Insurrection de la Mésopotamie*.

Les courriers qui se succèdent sans interruption, dit la Gazette privilégiée de Venise, annoncent qu'à Diarkebir et vers les sources du Tigre, sur les montagnes comme dans la plaine, la population soulevée désarme la milice (reïf), égorgé les magistrats et semble considérer comme imminente la ruine de l'empire des Osmanlis. Les révoltés paraissent croire que les Russes ont mission de ravager par le fer et par le feu le sérail, la ville et les environs de Constantinople, la flotte, le sultan, l'armée et le divan. L'affaire est sérieuse,

— Bonsoir, frères, répondit celui-ci en rejetant son bonnet de peau de martre; honte à ceux qui s'endorment sous les chaînes de l'oppression! La liberté va venir frapper aux portes de Moscou, et nous devons lui servir d'introducteurs! Je le sais, ajouta-t-il avec tristesse, ce n'est pas sans regret qu'on s'appuie sur les baïonnettes de l'étranger, qu'on lui ouvre la maison de ses pères et qu'on lui permet de bivouaquer sur leurs tombeaux... Mais qui lavera la vieille crasse de servitude empreinte sur tous les fronts russes, si nous traitons les Français en ennemis au lieu de les accueillir en libérateurs?

Puis tirant un rouleau de papier de la poche de son caftan:

— Voici la proclamation de l'empereur Napoléon, datée du champ de bataille de Smolensk, et que je viens de traduire en russe.

Un sentiment de crainte et d'hésitation se peignit sur tous les visages.

— Songes-y, Veretschagine, interrompit un des acteurs de cette scène, la route où nous nous engageons n'a pour issue que la mort ou le déshonneur, et la moindre des paroles que tu viens de prononcer t'exposerait à un châtiment terrible, si elle parvenait jusqu'à Rostopchin.

— Que maudit soit son nom! s'écria le jeune homme d'une voix retentissante.

— Pas d'inutiles jactances, Veretschagine! Les murs ont des oreilles depuis que l'ancien favori de Paul est gouverneur de Moscou.

— Et que m'importe! Quelle souffrance peut-il inventer que je n'aie subie déjà? Qu'ai-je à perdre?... la vie? elle ne vaut pas la peine que je la lui dispute... la liberté? qui de nous ici n'est pas esclave?... le bonheur? il y a long-temps que je ne le connais plus!... Oh! c'est que vous n'avez pas lu dans ma vie, vous ignorez quelles douleurs ont gravé à vingt ans ces rides profondes sur mon visage; vous me croyez heureux parce que je suis riche, mais, hélas! qu'il y a loin de la fortune au bonheur! Ecoutez-moi. Mon grand-

## Marie la Folle.

I.

L'été de 1812 touchait à sa fin. Une jeune fille et un jeune homme étaient réunis dans un pavillon de la ville chinoise à Moscou. Un legeanki occupait le fond de la salle, et derrière ce meuble, dernier vestige local de la vieille Russie, une statuette dorée de saint Nicolas reposait sur un piédestal de granit rouge. La jeune fille était étendue sur un lit, dans une attitude pensive; sa figure, douce et gracieuse, montrait les restes d'une beauté que la douleur n'avait pas entièrement détruite. L'altération de son intelligence se lisait dans son regard vague et incertain, et sa peau, d'une éclatante blancheur, était pâle et transparente comme l'est presque toujours celle des fortunes prédestinées à une mort précoce.

Elle se souleva à demi sur le coude, et, faisant un de ces gestes impériaux habituels aux malheureux dont la raison est altérée:

— Tu le sais, Basilowitz, je suis Circassienne, et, quoique tes compatriotes aient asservi nos montagnes, je suis fière de mon origine et de ma patrie... Elevée sous la tente, au milieu du désert, je suis restée libre jusqu'à quinze ans; mais un jour des soldats russes se sont présentés chez mon père... Ils m'ont arrachée à ma famille, au bonheur, à la liberté... On m'a conduite dans une grande ville inconnue, qu'entoure la mer et que n'éclaire jamais le soleil. On m'a fait paraître devant un homme et l'on m'a dit: « Cet homme est ton maître! » Regarde ces yeux éteints, ils ont été brillants comme des étoiles et purs comme les eaux de la Mowska... Alors on me nomma la belle Marie; on m'appelle aujourd'hui Marie la folle! Oh! c'est... ajouta-t-elle en portant successivement la main à son front et à son cœur, c'est qu'il n'y a plus là-dedans que du vide; ma pensée

Elle se leva, s'approcha de son compagnon, puis s'accroupit sur elle-même, et plaça ses deux bras sur les genoux du jeune homme:

et les partisans et les amis d'Abd-ul-Medjid sont dans la consternation. Au premier moment d'épouvante, les partisans les plus fidèles et les plus dévoués du sultan espéraient du salut de l'empire. On disait que Mehémét-Ali se donnait beaucoup de mouvement et avait au moins tacitement retiré sa parole. Dans le pays de Dan, vers Bir-Sheba (Beersabea), Jérusalem et le lac de Genezareth, on veut un gouvernement indépendant et chrétien. L'Arabie se considère comme affranchie et le Kurdistan est en pleine insurrection, ainsi que les populations de Mossoul, Bagdad, Urfa, Van et Bitlis; les diverses religions sont sur le point de se heurter.

Enfin au-delà du journal vénitien, un nouveau monde surgit de l'ancien. Si un peu d'ambition animait le pacha de Bagdad, quelle immense région, plus près que le vaste cimetière africain, serait perdue pour la Porte ! Le soulèvement de Diarkobir ouvre la route de Constantinople. On est curieux de savoir quels conseils seront donnés à la Porte dans cette nouvelle et inattendue péripetie.

En Egypte, ce ne fut pas le peuple qui se souleva, mais bien les représentants du sultan; et maintenant ce sont les peuples qui se révoltent parce que personne ne croit plus à la stabilité de l'empire ottoman. Les Kurdes veulent être libres; or, sans argent ni armes, personne ne pourra les empêcher d'arriver à leurs fins.

On voit que notre correspondant d'Alexandrie n'a pas exagéré en annonçant que de grandes complications étaient à craindre. Quant à notre opinion sur les destinées de l'Orient, elle n'a pas varié. Nous croyons encore que les puissances d'Europe ne pourront pas constituer l'empire ottoman sans le concours de Mehémét-Ali, et que si elles persistent à vouloir terrasser ce glorieux vieillard, c'est pour en venir à un partage; car enfin elles sont mieux que nous à même d'apprécier sainement l'état des choses, et il faudrait avoir perdu tout bon sens pour croire à la possibilité de conserver éternellement, et à l'aide de secours étrangers, un gouvernement fictif à Constantinople. Nous avons la ferme conviction que les affaires d'Orient sont plus compliquées qu'elles ne l'étaient avant l'intervention des quatre puissances signataires du traité du 15 juillet.

On doit faire des vœux pour que la France, loin de désarmer, augmente ses forces de terre et de mer, car la lutte n'est que différée, et il ne faut pas que le gouvernement puisse dire, lorsque le moment d'agir sera venu: *Nous ne sommes pas prêts.*

Le bateau à vapeur *British Queen*, arrivé à Liverpool le 28 avril, a apporté des nouvelles de New-York du 12. Le courrier de Liverpool n'est arrivé à Londres qu'après le départ de la poste; mais nous trouvons de nombreux extraits des journaux américains dans le *Galignani's Messenger*, qui les a reçus par estafette. Les alarmes que l'on avait conçues sur le sort du bateau à vapeur le *President* se justifient malheureusement de plus en plus; on n'a de lui aucune nouvelle.

De grands honneurs funèbres ont été rendus à la dépouille et à la mémoire du général Harrisson dans les principales villes de l'Union américaine. Son convoi a eu lieu à Washington le 7 avril, au milieu d'un grand concours de la population. Des cérémonies semblables ont eu lieu à New-York avec la plus grande pompe, ainsi qu'à Philadelphie.

Le nouveau président, M. John Tyler, est arrivé à Washington le 6 avril, et il a prêté le serment suivant:

Je jure solennellement que je remplirai fidèlement la charge de président des Etats-Unis, et que j'emploierai tous mes forces à conserver, protéger et défendre la constitution des Etats-Unis.

JOHN TYLER.

Le premier juge du district de Colombie a délivré ensuite un certificat conçu en ces termes:

Moi, William Cranch, premier juge du district de Colombie, je certifie que le surnommé John Tyler a comparu personnellement devant moi aujourd'hui, et, bien qu'il se croie qualifié pour remplir les devoirs et exercer les pouvoirs de président des Etats-Unis après la mort de William-Henri Harrisson, sans autre serment que celui qu'il a prêté comme vice-président, cependant, comme des doutes pourraient s'élever, et pour plus grande précaution, il a prêté et souscrit ledit serment devant moi.

W. CRANCH.

Le message ou adresse publié par le nouveau président est le plus court qui ait jamais été vu depuis le commencement de l'Union américaine. Après quelques paroles de respect à la mémoire de son prédécesseur, le président continue ainsi:

Pour la première fois dans notre histoire, la personne investie de la vice-présidence se trouve, par une disposition de la constitution, en possession de la charge de président. En héritant d'une responsabilité aussi grande et aussi inattendue, je placerai surtout dans le patriotisme de la nation ma plus ferme confiance. Je dois lui adresser une courte exposition des principes que je me propose de suivre.

Le père appartenait à la classe méprisée des serfs. Affranchi par le comte Scheremetoff, il parvint à se créer une petite fortune qui s'accrut insensiblement, et ma famille est aujourd'hui l'une des plus opulentes de Moscou. Mes parents rêvaient pour moi une union brillante, mais je ne partageais point leur ambition, car dès longtemps mon cœur n'était plus libre: j'étais amoureux d'une esclave! Marie était une ravissante Circassienne; il ne lui manquait qu'un nom et des richesses pour être aux yeux du monde la première entre toutes les femmes; mais que fait l'absence de ces vains et fragiles avantages pour l'homme qui aime jusqu'à la passion, jusqu'au délire? Que vous dirai-je? J'avais promis à cette jeune fille de respecter son honneur, jusqu'au jour où je pourrais racheter sa liberté et l'appeler publiquement ma femme. Je fus parjure, et Marie devint enceinte. Oh! alors, je sentis que je devais réparer ma faute; mais comment? Le maître dont elle dépendait avait été créé comte; ses biens étaient considérables; je ne pouvais donc espérer d'obtenir de sa cupidité l'affranchissement d'une esclave. N'importe; j'offris à cet homme tout ce que je possédais en échange de Marie, je lui avouai que des nœuds clandestins nous unissaient et qu'elle allait devenir mère. Le comte m'écouta tranquillement, sans surprise et sans impatience; puis il ouvrit une fenêtre et prononça ce seul mot: « Regarde! » O mes amis! reprit Veretschagin, en passant une main tremblante sur son front, le tableau que je vis en ce moment, mes yeux le voient encore et ne s'en détacheront jamais. Une femme nue, ô honte! était étendue sur un chevalet, et deux intendants la flagellaient sans pitié. Cette femme, c'était Marie. Alors le comte s'approcha de moi: « Si tu la veux ainsi, prends-la », me dit-il; et je restai devant lui immobile et terrifié. La violence de mon désespoir m'avait ôté la faculté de sentir ma haine. Qu'ai-je bien de vous conter la fin de cette triste histoire? Toute souffrance et sanglante, j'arrachai à ses bourreaux cette femme que j'idolâtrais et dont les entrailles devaient rester toujours infécondes. Mais Marie n'existe plus pour la joie comme pour la douleur. On me rendit la

A l'égard des nations étrangères, la base de ma politique sera justice de notre part envers toutes, sans tolérer l'injustice d'aucune. En cultivant soigneusement les relations de paix et d'amitié avec toutes, je regarderai comme mon devoir le plus impérieux de faire que l'honneur du pays ne reçoive aucune atteinte. Dans cette vue, l'état de notre défense militaire sera l'objet de ma vive sollicitude. L'armée, qui, en d'autres temps, s'est couverte de gloire, et la marine, justement appelée le bras droit de la défense nationale, et qui a répandu un rayon de gloire sur le pavillon américain dans toutes les mers du globe, devront être mises sur le pied le plus régulier.

En vue de ce fait, bien prouvé par l'histoire, que la tendance des institutions humaines est de concentrer le pouvoir dans les mains d'un seul individu, je crois de la plus haute importance qu'il y ait séparation complète entre l'épée et la bourse. N'importe où et comment sera déposé l'argent public, tant que le président aura le pouvoir de déposer ou de nommer, à sa volonté, les agents chargés de sa garde, c'est le commandant en chef de l'armée et de la marine qui se trouve de fait le trésorier. Il faut donc qu'il se fasse à cet égard un changement radical. Le patronage du président est déjà grand et augmente sans cesse. Cette augmentation est destinée à croître encore jusqu'à ce que, sans métaphore, il y ait sur la surface du pays une armée de fonctionnaires. Cette dépendance des fonctionnaires mènerait à une intervention directe du gouvernement dans les élections, et rendrait ainsi la volonté du premier magistrat l'arbitre de l'état. Je me propose d'appeler l'attention du congrès sur ce sujet.

Dans toutes les dépenses publiques, il faut songer à la plus rigoureuse économie, et par conséquent il faut éviter soigneusement l'établissement d'une dette nationale en temps de paix.

L'intérêt public exige que s'il existe une guerre entre le gouvernement et les banques, cette guerre cesse. Les mesures financières aujourd'hui en activité légale sont fidèlement observées; mais je dois déclarer que je les regarde comme nuisibles et impolitiques, et à un haut degré oppressives. Je m'empresserai de sanctionner toute mesure sortant du congrès qui aura pour but de rétablir une circulation sûre (*a sound circulating medium*), si essentiellement nécessaire pour donner de la confiance à toutes les transactions et pour rétablir la prospérité de l'industrie.

Nous recevons de M. le préfet du Rhône communication d'une dépêche télégraphique à la date du 2 mai, qui nous apprend que le baptême du comte de Paris a été célébré à Notre-Dame, et que tout s'est passé dans le plus grand ordre.

#### On lit dans la *Gazette de France*:

La cour d'assises a statué aujourd'hui, par défaut, sans l'assistance des jurés, sur la poursuite intentée à la *Gazette de France*, et après avoir entendu M. Partarrieu-Lafosse, elle a condamné la *Gazette* à CINQ MILLE FRANCS d'amende et à l'affiche de trois mille exemplaires de l'arrêt.

La cour a délibéré trois heures et demie dans la chambre du conseil.

#### PÉTITION LYONNAISE POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE.

Le chiffre des signatures recueillies jusqu'au 24 avril dernier s'élève à 10,919.

#### Chronique.

LYON. — Une polémique entre le *Courrier* et le *Rhône*, à l'occasion d'un accident arrivé à la diligence de MM. Bonafous et raconté par le premier de ces deux journaux, a amené dans la forme et non dans le fait la rectification suivante:

« C'est dans la journée du 22 avril que la diligence de MM. Bonafous frères, et non pas un voiturin, a été assaillie sur le Mont-Cenis par une tourmente affreuse; quoique trainée par 16 mulets magnifiques et soutenue par un nombre considérable de cantonniers, elle a versé dans la neige sans aucun accident pour les voyageurs effrayés, et, au lieu d'arriver à Turin comme d'habitude à 10 heures du soir, elle n'est arrivée que le lendemain à 4 heures. Si la neige eût été assez ferme, on aurait employé le traîneau, moyen beaucoup moins dangereux, mais i. y avait impossibilité; les avalanches n'ont lieu ordinairement qu'à l'époque de la fonte des neiges. Il y a une grande différence entre la tourmente et l'avalanche; la première est plus à craindre que la dernière sur le Mont-Cenis, parce que les avalanches ne tombent que très-rarement sur la route, tandis que la tourmente se fait sentir très-fréquemment, plus ou moins forte. »

— Plusieurs accidents ont eu lieu dans la soirée de samedi, pendant que la troupe de ligne, placée sur les deux rives de la Saône, exécutait la manœuvre des feux étoilés. Au lieu d'être tirés en l'air, plusieurs coups de fusil ayant été déchar-

moitié d'un cadavre, une vie sans intelligence, un corps sans ame... Elle était folle!

Un long silence succéda à ce récit. Veretschagin contempla d'un œil morne les figures indignées de ses compagnons.

— Et cet homme? interrompit l'un d'entre eux.

— Cet homme, c'est le comte Rostopchin.

#### III.

Quoiqu'il ignorât les noms des conjurés et que le secret de cette conspiration eût été assez religieusement gardé pour échapper à sa vigilance, Rostopchin se doutait qu'il avait à Moscou de nombreux ennemis, et il regardait avec raison Veretschagin comme l'un des plus ardents et des plus dangereux. Cependant les victoires multipliées des Français, leur marche sur Moscou, la fermentation produite par ces événements et les haines qu'avait soulevées sa sévérité, tout faisait apprécier à Rostopchin les conséquences d'un acte de rigueur, s'il n'était coloré d'une apparence de justice. Aussi voulait-il, avant de frapper, trouver une excuse au châtiment, et tandis que Veretschagin pénétrait dans la hutte tartare de la rue Niclosky, un aide-de-camp du gouverneur traversait mystérieusement la ville chinoise. Il apostilla trois hussards qui l'accompagnaient autour de la demeure de Veretschagin, et il se disposait à frapper à la porte du pavillon; mais s'apercevant qu'elle était entr'ouverte, il la poussa légèrement et entra.

Debout et immobile, Marie contemplait avec un sentiment d'effroi superstitieux deux fétus de paille placés accidentellement en croix, ce que les Russes considèrent comme l'indice d'un malheur inévitable. Le bruit qu'elle entendit derrière elle la fit tressaillir.

— Qui est là?

— Un ami.

— Un ami... je n'en ai qu'un seul, et ce n'est pas vous!

— Peut-être ai-je quelques droits à porter ce titre; car je suis le complice de Veretschagin... Nous n'avons tous deux qu'une pensée,

gés horizontalement, quelques personnes ont été atteintes de très-près dans leurs vêtements et d'autres légèrement contusionnées. Des plaintes vives nous ont été faites par une personne qui s'est trouvée dans ce dernier cas et qui a été elle-même témoin d'autres accidents résultant du fait que nous venons d'indiquer. Ces accidents ne se produiraient certainement pas si, en ces instants d'allégresse officielle, les manœuvres étaient exécutées avec l'ordre, la précision et la discipline qui président toujours aux exercices militaires.

— Par ordonnance du 25 avril 1841, il est accordé à la ville de la Guillotière, à titre de dégrèvement des frais de casernement, remise d'une somme de 120,800 fr., et l'on fixe l'abonnement de ces frais, pour la même ville, à la somme annuelle de 8,183 fr.

— L'habile violoniste Ariot sera à Lyon dans quelques jours et se fera, dit-on, entendre au Grand-Théâtre.

— M. le maire de Lyon est autorisé à faire l'emploi du crédit de 800 fr. ouvert à l'art. 21 du chap. 2 des dépenses du budget de 1841, pour frais extraordinaires de révision des plans d'alignement de la ville.

— La *Revue du Lyonnais* vient de publier sa 76<sup>e</sup> livraison, tome xix<sup>e</sup>. Ce numéro, celui d'avril, contient un chapitre sur le *Blason au XIX<sup>e</sup> siècle et spécialement sur les armoires de la ville de Lyon*, par M. H. Leymarie; *les Habitants d'une petite ville allemande*, comédie de Kotzebue, traduction de M. B....y; *De la Régénération du quartier de la Boucherie-des-Terreaux*, par M. Barrillon; une lettre concernant Guillaume Coustou, puis enfin un bulletin bibliographique, des notices nécrologiques, et un grand nombre de faits relatifs à notre pays et à notre cité.

— Le 29 avril, une femme a entraîné de la rue du Bœuf à la place du Petit-Collège une petite fille âgée de quatre ans, en lui promettant une poupée. Elle l'a fait monter au 2<sup>e</sup> étage d'une maison, lui a enlevé ses boucles d'oreilles et a disparu. Depuis quinze jours, deux vols de même nature ont été commis.

— MM. de Sénac, directeur de l'école secondaire de médecine, et M. Deverges, juge de paix, viennent d'être nommés membres de la Légion-d'Honneur.

DÉPARTEMENTS.—On a amené à Grenoble, ces jours derniers, par l'Isère, le plus beau et plus volumineux bloc de pierre qui ait jamais été extrait des carrières de Sassenage. Il est destiné à devenir, entre les mains de M. Sappey, statuaire, le lion de la fontaine monumentale que la ville fait construire en face du pont suspendu.

— Il y a quelques jours, à neuf heures du soir et par la nuit la plus sombre, un commis-voyageur se rendant d'Arinthod à Nantua a été rencontré par M. D...., d'Izernore, qui regagnait son logis de toute la vitesse de son cheval. Or, ces messieurs ayant réservé le secours de leurs lanternes pour les époques où la lune brillera, ils se sont, par une chance fatale, précipités l'un sur l'autre avec tant de violence, que l'un des brancards de la voiture de M. D.... s'est enfoncé de trente centimètres dans le poitrail du cheval du commis-voyageur. Le pauvre animal, si cruellement blessé, a chancelé un instant et est tombé mort.

Le dernier numéro de la *Gazette du Dauphiné* a été saisi à la poste et dans les bureaux du journal, ainsi que les cinq numéros antérieurs.

— M. Grégoire annonce qu'à dater d'aujourd'hui, il n'appartient plus en aucune qualité au *Charivari*.

#### Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On annonce que le roi a signé, le 28 avril, une ordonnance contenant 404 nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

— La commission de la chambre des députés pour le timbre, après avoir discuté divers systèmes, ne prendra de résolution définitive qu'après avoir entendu le ministre des finances et le directeur des douanes, qui ont été invités à se rendre au sein de la commission.

— Le ministre de la marine vient, assure-t-on, de saisir

qu'une ambition... c'est de délivrer Moscou d'un tyran dont tout le monde déteste l'autorité... du général Rostopchin.

— Bonté du ciel! parlez plus bas, dit Marie instinctivement ému et regardant autour d'elle avec crainte; nous serions perdus s'il apprenait que Veretschagin a traduit en russe la proclamation de l'empereur Napoléon...

— Rassurez-vous, Marie... ces paroles, il n'est que moi pour les entendre... Mais qu'est devenue cette proclamation?

— Ici... dans cette boîte...

L'officier s'élança vers l'endroit désigné et s'empara de la boîte dont il força la serrure avec la pointe de son poignard. Marie le regarda faire d'abord avec indifférence, puis avec surprise, enfin avec terreur. Un trait de lumière soudain lui dévoila tout le malheur de sa crédulité.

— Au nom de votre mère! rendez-moi cela, monsieur. C'est la vie de mon enfant qu'il vous ai livrée!

En ce moment on entendit au dehors un cliquetis d'armes et une agitation semblable à celle que doivent produire les efforts de l'homme qui se défendrait contre une attaque inégale; puis les trois hussards parurent, amenant Veretschagin.

— A cette vue, Marie s'agenouilla les mains jointes.

— Je t'adore et je t'ai perdu!

— Ne t'accuse pas, chère enfant! Ton cœur sait-il les ruses des hommes? La trahison t'a trouvée désarmée... cela devait être!

Et se tournant vers l'aide-de-camp :

— Monsieur, dit Veretschagin, vous venez d'obtenir un détestable succès... Tâchez de le faire oublier en mettant cette jeune fille à l'abri de toute injure et de tout danger... Adieu, Marie!

— Adieu... oh! pourquoi ce mot terrible?... Et nos noces, Veretschagin?

la commission coloniale, présidée par M. le duc de Broglie, des études et avant-projets d'une institution financière qui a pour objet de rattacher l'exécution pratique de l'émancipation des noirs à de vastes opérations de colonisation et de commerce maritime.

— Le journal *la Presse* somme le gouvernement d'empêcher toute publication nouvelle des lettres qui ont fait l'objet du procès de la *France*. Attendons-nous à voir un de ces jours la police faire main basse sur les cent mille exemplaires de ces lettres qui vont être répandus par toute la France. Le ministère n'aura pas le droit d'ordonner la saisie de ces lettres ni de défendre qu'on les publie; mais que lui importe! En fait d'arbitraire, en est-il à son premier coup d'essai? Nous croyons toutefois devoir avertir l'opinion publique, afin que, par une protestation anticipée, elle fasse réfléchir le pouvoir sur les conséquences d'une semblable mesure.

— Voyez jusqu'où va l'acharnement du pouvoir contre la presse. La persécution organisée envers les journaux ne suffisant pas à l'humeur haineuse et colère de M. Martin (du Nord), c'est dans le passé, dans les choses déjà vieilles, qu'il va chercher de quoi assouvir ses mauvais penchants. Hier et avant-hier, l'autorité a fait saisir, chez les libraires de Paris, le *Petit Almanach national de Paris et des départements*, publié déjà depuis plus de six mois, et dont plus de dix mille exemplaires avaient été vendus. On ignore complètement ce qui a pu servir de prétexte à cet acte.

## Chambre des Députés.

*Fin de la séance du 30 avril.*

La chambre passe à l'ordre du jour sur la pétition des communes du département des Basses-Pyrénées.

Deux autres pétitions, l'une relative aux inondations et l'autre en faveur des droits de la presse et de l'indépendance du jury, sont également écartées par l'ordre du jour.

La chambre adopte ensuite plusieurs projets de loi d'intérêt local et entend encore le rapport de plusieurs pétitions.

La séance est levée.

Il est un journal qui n'avait pas encore exprimé son opinion sur les lettres; ce journal, c'est l'*Univers*, journal religieux que dirige et inspire M. Affre, archevêque de Paris. Il rompt le silence aujourd'hui. Ecouteons M. Affre :

Quand même la vérité des accusations serait constatée, pourrait-il exister une excuse pour ceux qui seraient descendus jusqu'à se rendre complices des calculs ou des passions honteuses de l'être dégradé qui porte le nom de la *Contemporaine*, de cette femme qui a exposé au grand jour, sans rougir, toutes les turpitudes d'une vie de prostitution?

Les enseignements chrétiens sont là qui avertissent que l'autorité vient de Dieu, et l'église répète sous toutes les formes que le blâme des pouvoirs constitués emporte une grande responsabilité pour la conscience.

Mais, nous dit ensuite M. Affre, les meilleurs des rois ont passé par les mêmes épreuves que Louis-Philippe. La royauté, dans le temps où nous vivons, n'a conservé que le privilége d'être exposé à plus d'insultes que le dernier des citoyens.

Voici les exemples que produit l'*Univers*:

Le vertueux et débonnaire Louis XVI, n'était-ce pas un sanguinaire et abominable tyran? Napoléon, le grand génie, c'était l'ogre de Corse. Louis XVIII, qui a délivré la *France de l'étranger* (c'est M. Affre qui ne craint pas de parler ainsi), l'avait vendue à l'étranger; on se sent le cœur abattu et humilié au souvenir des insultes vomies contre le gracieux et loyal Charles X.

Ainsi parle M. Affre, l'ami et le protégé du château. Croit-on qu'il y ait beaucoup de différence entre les opinions de l'archevêque actuel de Paris et celles de M. de Quelen? Dans la forme il y a encore quelque différence, mais au fond aucune. Voilà sur quels hommes s'appuie le pouvoir.

Nous espérons que le gouvernement voudra bien ne pas faire attendre une réponse à la note suivante du *Constitutionnel*:

L'entrée de Cabrera en Espagne, annoncée par des lettres de Girona, est aujourd'hui présentée comme un fait positif dans les principaux journaux de Madrid. Il se peut que l'apparition de quelques bandes ait suffi pour donner lieu à ce bruit, que les partisans de don Carlos sont d'ailleurs intéressés à accréditer. Nous n'y ajoutons, quant à nous, que fort peu de foi. Mais comment se fait-il que le ministère français garde le silence devant une nouvelle qui sert déjà de texte aux plus vives récriminations de la part des feuilles espagnoles, et dont la réalité serait, en effet, contre lui, un légitime grief, une accusation grave? Cabrera est-il encore au lieu qui lui a été assigné pour sa résidence? Aurait-il, comme le firent le comte d'Espagne et tant d'autres, trompé la surveillance de la police et profité des faiblesses du pouvoir pour s'évader? C'est ce que le ministère aurait pu et dû dire dès le premier jour, c'est ce qu'il importe de savoir, et aux Espagnols fatigués de la guerre civile, et aux Français dont les troubles de la Péninsule aggraveraient encore les charges.

Si Cabrera était en effet rentré en Espagne, la responsabilité de tout ce que cet événement pourrait causer devrait retomber sur la tête de M. Guizot.

De toutes parts s'élèvent des cris de détresse. A quelque opinion qu'on appartienne, on se demande en tremblant s'il doit être donné au ministère qui est aujourd'hui à la tête de nos affaires de consommer tranquillement la dernière ruine du pays.

Où en sommes-nous, s'écrie le *Sidcle*, et vers quelle fin se précisent ces hommes sans foi et sans prévoyance pour qui sont toujours assez droits les chemins qui doivent les conduire au but de leur ambition? A peine ont-ils reparu, chargés d'un passé odieux auquel est venu s'ajouter le souvenir de nouvelles défections, que, de toutes parts, nos vieux ennemis triomphent insolentement ici de la révolution et de la France au dehors. Ne dirait-on pas que ce grand pays, qui s'est relevé depuis un demi-siècle de tant de malheurs, et qui a su lutter contre tant de formidables coalitions, n'est plus bon maintenant qu'à essuyer des outrages et à supporter la loi de quelques intrigants méprisés?

On s'est donc bien habitué à ne plus considérer le peuple que dans une faction égoïste, abatardie, toujours avide et toujours vénale, qui trafique des droits et de l'honneur de la France comme

dans une espèce de bazar? On s'imagine donc qu'il n'y a plus dans les coeurs ni énergie, ni fierté, ni espérance, et que désormais la nation qui mérita trois fois d'être sauvée du nom de grande, en 1789, aux jours glorieux de l'Empire et en 1830, se réduira au régime que lui font des renégats rompus à l'intrigue, n'aspirant plus, dans son repos inerte, à dépasser l'élan patriotique des loups-cerviers?

Non! non!...

## COUR D'ASSISES DES COTES-DU-NORD.

*Audience du 20 avril.*

Le 20 avril dernier, une affaire qui semblait d'abord fort peu importante a pris tout-à-coup un intérêt inattendu et a laissé de douleuses émotions dans l'esprit de ceux qui avaient assisté aux débats.

Jacques Legall, âgé de 33 ans, journalier laboureur, de la commune de Saint-Mayen, était accusé d'avoir commis un vol pendant la nuit, à l'aide de fausses clés, et dans une maison habitée, au préjudice des époux Loussot, domiciliés au village de Carlouezio. L'objet de ce vol était, aux termes de l'acte d'accusation, environ 15 kilogrammes de pain de seigle et 4 livres de farine d'avoine.

Il a été établi aux débats que l'accusé n'avait que sous l'impression de la faim.

Jusqu'à ce moment, en effet, Jacques Legall était resté honnête homme. Jusqu'à la fatale nuit du 7 janvier, sa vie avait été pure, sa réputation intacte. Aucun reproche, aucun soupçon ne s'étaient élevés contre lui. Toujours laborieux et sobre, s'acquittant avec empressement, avec fidélité, de tous ses devoirs, il avait mérité l'estime de tous ses voisins, la confiance et l'attachement de tous les maîtres qu'il avait successivement servis.

Mais sa misère était profonde. Cinq personnes devaient vivre avec lui du produit de son travail: c'était sa mère, âgée de plus de 75 ans; c'étaient trois enfants en bas âge; c'était sa femme, enceinte du quatrième, et devenue infirme par suite d'une fracture au bras. Toute cette famille, je le répète, n'avait d'autre ressource que le travail du père. Or, le salaire ordinaire d'un journalier à Saint-Mayen est de 25 centimes quand il est nourri ou de 50 centimes sans nourriture. Henneux encore Jacques Legall s'il avait été toujours employé à ce prix-là! Mais souvent l'ouvrage manquait, et alors il fallait faire de la concurrence, il fallait s'offrir au rabais, et ce salaire si insuffisant était encore réduit de moitié. Pendant une partie de l'hiver, Legall assure avoir travaillé pour 25 centimes par jour sans être nourri.

Cependant cette famille a long-temps lutté avec courage contre la misère; pendant plusieurs années elle l'a supportée noblement. Pas un de ses membres n'avait cherché d'autres ressources que celles du travail.

Le 7 janvier dernier, au moment où le froid et la misère sévissaient avec le plus de rigueur, Jacques Legall, vers six heures du soir, revenait tristement chez lui; il avait travaillé tout le jour, il était épuisé; il avait besoin de feu pour réchauffer ses membres engourdis, de nourriture abondante pour réparer ses forces. Et qu'allait-il trouver dans sa demeure? Il le savait d'avance, le froid, la misère, la faim! S'il était épuisé, il l'eût supportée avec plus de courage; mais ses souffrances étaient celles de toute une famille; mais son retour était, il le savait, attendu avec impatience: sa femme, sa mère, ses enfants allaient lui demander du pain, et il revenait les mains vides. C'est alors qu'il passa devant la demeure de la femme Loussot, et qu'une funeste inspiration l'y entraîna. La porte mal fermée s'ouvrit sous sa main. La maison était déserte; sur la table étaient deux tourtes de pain de seigle, dont une était entamée. A cette vue, le vertige s'empara de lui; honneur, crainte, devoir, tout fut oublié, et quelques minutes après il rentrait tremblant, éperdu, offrir à sa famille étonnée le premier repas qu'il n'eût pas honorablement gagné par son travail.

C'est ainsi que Jacques Legall racontait lui-même le fait qui l'avait amené devant la cour d'assises, et les débats ont, sur les principales circonstances du moins, confirmé ses aveux. L'accusation, il est vrai, lui donnait quelques déments; elle prétendait qu'outre le pain il avait soustrait une petite quantité d'avoine; elle prétendait que ce n'était pas vers six heures du soir, mais plus tard, dans la soirée, et pendant que la femme Loussot était à la veillée, que le vol avait été commis; elle prétendait enfin que, pour pénétrer chez cette dernière, Legall avait dû se servir d'une fausse clé. Mais aucune de ces circonstances aggravantes n'a pu être clairement établie aux débats, et M. le maire de la commune de Saint-Mayen, qui avait été cité comme témoin, paraissait persuadé que l'affaire s'était réellement passée à peu près comme l'accusé la racontait.

La seule circonstance qui vint diminuer l'intérêt qu'inspirait Jacques Legall, c'est que ceux qu'il avait volés étaient aussi misérables que lui. Tout l'auditoire a été douloureusement ému quand la femme Loussot est venue déposer que lorsqu'à son retour chez elle, vers dix heures du soir, elle s'aperçut que son pain avait disparu, elle fut tellement troublée qu'elle s'écria: « Je suis ruinée! » et tomba évanouie. L'accusé, qui l'accompagnait dans ce moment, lui jeta de la neige à la figure pour la faire revenir à elle.

Le ministère public et la défense entendus, il a été lu à l'audience, par le défenseur, une lettre du desservant de la commune de Saint-Mayen. Cette lettre, écrite avec l'éloquence du cœur, a profondément ému l'auditoire. Le digne prêtre, après avoir tracé un tableau rapide, mais vrai et effrayant, des souffrances de la famille Legall, après avoir laissé entendre que, parmi ses paroissiens, beaucoup d'autres se trouvaient dans la même position, terminait en formant le vœu qu'on fit enfin quelque chose pour l'amélioration de la classe pauvre. Le défenseur et le ministère public, dans sa réplique, se sont associés avec empressement à ce vœu d'un noble cœur.

Le jury a déclaré Jacques Legall coupable de vol dans une maison habitée; mais il a écarté les circonstances de nuit et de fausses clés et admis l'existence de circonstances atténuantes. La cour a usé de toute l'indulgence que lui permettait la loi et n'a condamné Legall qu'à quinze jours d'emprisonnement.

## Variétés.

### LES SATIRES DE PERSE

*traduites en vers français avec le texte en regard (1 vol. in-8°)*

*PAR AUGUSTE DESPORTES.*

« Une traduction, quelque bien faite qu'on la suppose, ne peut être un équivalent de l'œuvre originale. La vie et l'âme de celle-ci ne passent pas à celle-là.

» On reproduit les apparences les plus matérielles, la forme, le dessin, quelque chose de la couleur générale; mais ce qu'il y a de plus subtil, de plus exquis, de plus intime, le parfum, la saveur native, tout cela s'évapore, se volatilise sous une seconde main. Le genre d'un auteur, en un mot, reste dans la langue qu'il a parlée. »

Nous empruntons les lignes qui précèdent à l'introduction fort remarquable elle-même du beau travail de M. Auguste Desportes, une de ces riches et poétiques organisations, un de ces types si rares aujourd'hui de goût sûr et d'aimable érudition dont les lettres lyonnaises n'ont pas oublié le nom resté cher à plus d'un titre; car le petit nombre d'hommes qui cultivaient les lettres à Lyon pendant le séjour qu'y fit M. Desportes trouvèrent toujours en cet écrivain un guide éclairé, un frère impartial et bienveillant.

Nous n'hésiterions pas à regarder l'opinion du nouveau traducteur des satires comme exagérée, si les lignes que nous venons de citer ne nous paraissaient applicables à toutes les traductions et à tous les traducteurs en général plus particulièrement qu'à l'œuvre qui nous occupe.

On a — c'est un fait bien avéré — trop tardé de rendre parmi nous au poète satirique des derniers temps de Rome et à sa muse si inspirée, si pleine d'une mûre énergie, si superbe de cette sainte et brillante indignation qui fait seule les véritables poètes, la justice qui leur était due.

Les difficultés sans nombre dont est hérissée cette poésie incisive et ardue, toute semée d'allégories, d'allusions, de bizarries, même d'obscurités, avaient dû arrêter souvent les plus habiles et les plus patients traducteurs.

C'est ainsi, du reste, que M. Desportes explique, dans son introduction si concise et si intéressante, les causes les plus rationnelles du déclin apparent et de l'espèce d'oubli auxquels, malgré les applaudissements unanimes décernés à presque tous les auteurs classiques romains depuis l'époque dite de la Renaissance jusqu'aujourd'hui, le poète Perse s'est vu presque lui seul si injustement condamné:

« Perse est obscur dans toutes les parties de son livre, aussi bien quand il expose les doctrines du stoïcisme que quand il s'attaque à Néron lui-même.

» Assurément sa qualité de poète satirique le recommandait suffisamment à la malignité humaine; mais son obscurité a rebuté les plus intrépides lecteurs, et la question de son mérite littéraire, au lieu de descendre dans le public proprement dit, n'a été jusqu'à présent débattue que parmi les savants et les lettrés.

» Ces considérations justifient peut-être auprès du public le dessein de donner une nouvelle traduction de Perse. »

*(Introduction aux satires.)*

Il fallait, certes, bien compter sur ses propres forces, se sentir animé d'une courageuse et noble ardeur d'être utile, pour oser aborder de front, pour poursuivre avec pertinacité etachever si heureusement une tâche dans laquelle l'étreinte condition de rester toujours exact et vrai laissait si peu de ressources à l'inspiration.

Le nouveau traducteur, demanderez-vous, a-t-il donc complètement atteint le but qu'il s'est proposé?

Sans pouvoir vous l'affirmer d'une manière péremptoire, nous croyons cependant que cette reproduction poétique d'un des poètes les plus difficiles et les moins connus de Rome élégante et dégradée peut dès ce jour être placée honorablement au rang des œuvres classiques les plus estimables.

Disons maintenant quelques mots du poète latin, après quoi nous n'aurons qu'à citer son digne interprète, le poète français.

Perse naquit à Volaterra, ancienne ville d'Etrurie, le 4 décembre de l'an 34 de J.-C. (an de Rome 787), sous le consulat de Fabius Persicus et de Lucius Vitellius, la vingtième année du règne de Tibère.

Perse était d'origine noble et allié aux plus anciennes familles équestres de l'Italie. Il n'avait pas encore six ans lorsqu'il perdit son père. Sa mère s'étant remariée, il vint à l'âge de douze ans étudier à Rome.

Ses premiers professeurs furent le rhéteur Virginius Flaccus et le grammairien Remmius Palaemon.

Plus tard, à l'âge de seize ans, Perse étudia auprès du sage Corinthus.

« Perse était beau de visage; il avait une ame élevée, un caractère fort doux, des mœurs exemplaires. »

*(Introduction aux satires.)*

Il fut l'ami de Sénèque et de Lucain, et vous, durant toute sa vie, une pieuse tendresse à sa mère et à sa sœur.

Perse mourut à vingt-huit ans. Ses satires, qu'un grand succès accueillit, ne furent publiées qu'après lui.

Nous avons pris au hasard le fragment suivant de la version poétique de M. Auguste Desportes, version qui nous semble en quelques endroits si mûre et si colorée que nous regrettons de ne pouvoir en faire de plus nombreuses citations :

## SATIRE.

Quel censeur parmi nous fait donc autorité?  
Oh! que si je pouvais dire la vérité...  
Mais, quoi! c'est un devoir aujourd'hui de la dire;  
Nos mœurs de toutes parts appellent la satire.  
Quand je vois nos vieillards en secret vicieux  
Par d'austères dehors en imposer aux yeux,  
Et leurs fils, en quittant les hochets du jeune âge,  
D'hypocrites vertus faire l'apprentissage,  
Alors... alors, Romains! vous allez vous moquer,  
De rires convulsifs je me sens suffoquer.  
Ecoutez : loin du bruit on s'enferme; on dépose  
Son plan; puis on écrit, soit en vers, soit en prose,  
Quelque chose de beau, de pompeux, d'éclatant,  
Tel qu'un large poumon le dise en haletant!  
Bientôt impatient d'obtenir un éloge,  
Bientôt on se revêt de sa plus belle toge.  
On attache à son doigt un anneau scintillant,  
Et d'un air attendri, d'un regard suppliant,  
Après s'être adouci la voix par un breuvage,  
D'une strade élevée, au peuple on lit l'ouvrage.  
Voyez-vous nos Titus qui, sur leurs bancs assis,  
Tressaillent de plaisir à vos tendres récits?  
Voyez comme vos vers s'en vont chatouiller l'âme  
Et pénètrent les sens d'une lubrique flamme!  
Pour recueillir si peu, vieux fou, quoi! vous semez?  
Et dans un long travail vos jours sont consumés!  
Quoi! c'est là tout le fruit de vos pénibles veilles?  
Et vous vous tourmentez pour charmer les oreilles  
D'auditeurs inconnus si peu dignes qu'enfin  
Vous leur dites : Assez! sans attendre la fin!  
Il faut que du savoir la semence féconde,  
Germant dans notre sein, profite à tout le monde.  
Le tarente n'est pas fait pour passer inconnu;  
Il est tel que le gland qui sur un rocher nu  
S'implante, avec le temps rompt son berceau de pierre,  
Grandit et dans les airs dresse sa tête altière!

On le voit, la richesse des images, la force et le mouvement ne sont pas défaut à la poésie harmonieuse et correcte du traducteur des satires de Perse.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M<sup>e</sup> Cornuly, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n<sup>o</sup> 1.

### ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon

Du huit mai mil huit cent quarante-un,

### D'UNE MAISON SISE A LYON.

Rue Neuve, n<sup>o</sup> 23,

APPARTENANT AUX COHÉRITIERS TRICOU.

Sur la mise à prix de..... 40,000 f.

Nota. — La totalité du prix est payable six mois après l'adjudication.

S'adresser en l'étude dudit M<sup>e</sup> Cornuly. (634)

Etude de M<sup>e</sup> Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHÈRES

### D'UN FONDS DE PENSIONNAT.

Le mardi dix-huit mai mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Dueruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché, 28, commis à cet effet, à la vente aux enchères d'un fonds de pensionnat tenu par les dames veuve Petit et Delaroche, à Lyon, montée Saint-Barthélemy, 38, ensemble des meubles meublants, consistant en lits garnis, secrétaire, commode, console, piano, fauteuils, chaises, horloge, tables, linge de lit et de table, batterie de cuisine, etc.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Dueruet, notaire, dépositaire du cahier des charges. (1480)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n<sup>o</sup> 1.

Mercredi cinq du courant, dix heures du matin, sur la place du Change, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, glaces, fauteuils, chaises, pendule, garnitures de croisées, batterie de cuisine, etc. (1292)

## ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

### VENTE AUX ENCHÈRES

D'une petite Maison de Campagne aux Massues.

D'où l'on jouit d'un point de vue magnifique.

Cette propriété se compose :

1<sup>o</sup> De deux corps de bâtiments séparés et bien agencés, garnis d'un mobilier, avec billard, cuve, pompe et citerne inarrachable ;

2<sup>o</sup> De cinquante-quatre ares environ de terrain, en jardin, pré, terre, vigne, verger et ombrage.

La proximité de la ville, la facilité des communications au moyen des omnibus qui font le service journalier, et la construction récente d'une église au Point-du-Jour, font du quartier des Massues un lieu des plus agréables.

L'adjudication de cette propriété sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M<sup>e</sup> Dugueyt, notaire à Lyon, en la salle des criées des notaires, située quai Saint-Antoine, 31, le mardi onze mai mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Dugueyt, pour connaître les conditions de la vente, et même pour traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes ;

Et pour visiter la propriété, s'adresser chez M. Bernard, aux Massues, n<sup>o</sup> 18, allée des marronniers. (157)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MICHOUDE, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CARMES, 11.

(172) A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ A VAISE, près la Grande-Rue, et sur une place, consistant en bâtiment, emplacement propre à bâtir, avec jouissance d'un cours d'eau ; le tout d'une contenance de 350 mètres carrés.

On accordera toute facilité pour le paiement.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Michoud.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UNE PHARMACIE en pleine activité, située dans un bon quartier, au centre de la ville.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Hodieu. (335)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> ROSTER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-COME, n<sup>o</sup> 4.

(364) A vendre pour cause de décès.

UNE DES PREMIÈRES MAISONS DE LINGERIE, située dans un des meilleurs quartiers. On donnera toutes les facilités pour les paiements.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Roster.

## ANNONCES DIVERSES.

### VENTE DE FERS.

#### ENVIRON 100.000 KILOGRAMMES.

A l'Ile-Barbe-lès-Lyon.

Il sera procédé, par la voie des enchères publiques, à la vente en totalité ou par partie :

1<sup>o</sup> De 460 chaînons en fer, de 40 millimètres carrés sur environ 4 mètres 50 centimètres de longueur ;

2<sup>o</sup> De 200 boulons de forme cylindrique, ayant 20 centimètres de longueur sur 10 de diamètre ;

3<sup>o</sup> De différentes parties de fers plats.

Tous ces fers sont de première qualité et connus sous la dénomination de fers *Beruotet*.

S'adresser, pour les voir, sur l'île, aux receveurs du péage ; et pour plus amples renseignements, à Lyon, chez M. Frizine, directeur de la compagnie du pont de l'Ile-Barbe, rue des Augustins, n<sup>o</sup> 14.

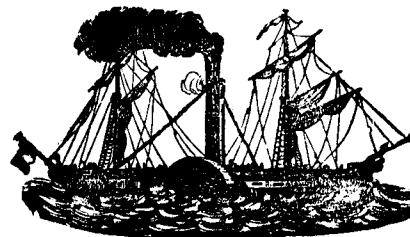
Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication. (4120)

## EN DÉPÔT CHEZ VERNET, PHARMACIEN, PLACE DES TERREAUX, 15.

Bandages, — Suspensoirs, — Clysoirs, — Seringues, — Urinaux, — Clysopompe, — Pessaires,

Mamelons, — Bouts-de-Sein, — Biberons, — Tétérelles, — Cornets et Tubes acoustiques,

Plaques et Bracelets à Cautière, — Papier pour Cautière, — Tassetas et Vésicatoire. (2815)



## ENTREPRISE DES BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 5 HEURES DU MATIN, DU PORT DE LA CHARITÉ,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7382)

## DÉPARATIF DU SANG.

### EXTRAIT DE SALSIFARRETTE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 13. (2812)

## MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les tâches, rougeurs, cuissous, etc. — Un SIÈCLE d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.

Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13, (2807) Imbert, parfum., rue Saint-Dominique, 8.

## (2824) BREVET D'INVENTION.

### DRAGÉES ARABIQUES

De ROMAN, pharmacien, rue du Plat, 13, à Lyon.

Rien de plus doux, de plus agréable et en même temps de plus salutaire pour la guérison des rhumes, asthmes, coqueluches, catarrhes, maux de gorge, enrouements, phthisies et autres affections de poitrine. Les Dragées Arabiques se distinguent de toutes les préparations de ce genre, non seulement par la forme et par une saveur délicieuse, mais encore par leurs vertus et leurs propriétés qui offacent tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Après avoir été soumise à l'approbation de l'Académie royale de Médecine, le gouvernement du roi vient d'accorder à l'auteur de cette précieuse préparation un brevet, la meilleure garantie qu'on puisse donner aux personnes qui seront dans le cas de l'employer. — La boîte : 1 fr. 50 c. à l'adresse ci-dessus.

## GOÛTS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 30 AVRIL.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	DU JOUR.
1,500	4,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	»	2,935
1,000	700	— Saint-Etienne.	1,050	»
350	600	— Grenoble.	1,050	»
500	750	— Saône-et-Loire.	950	»
400	700	— Dijon.	500	»
3,000	750	— Trois villes du Midi.	500	»
1,740	600	— Turin.	»	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	600	»
Idem.	—	Union.	475	»
Idem.	1,000	Société civile.	»	»
1,500	800	Granette et Culatte.	300	»
4,000	»	Côte Thioilière.	660	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	»	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	»	»
500	4,000	Société lyonnaise.	»	»
800	500	Rhône supérieur.	»	»
134	5,000	Gondoles sur Saône.	»	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,040	»
450	2,000	de la Feuillée.	»	»
300	2,000	Seguin.	»	»
220	2,000	de l'Ile Barbe.	»	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	»	»
6,000	»	Canal de Givors.	800	»
2,200	3,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	5,200	»
240	5,000	Moufins à vapeur de Perrache.	5,000	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardéch.	»	20,000
800	1,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère).	2,400	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	»	»
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	»	»
Illimité	»	Onnium.	»	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	500	»

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

## SERVICE DE BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE.

A dater du 14 avril,

GRANDE GLO

Part tous les deux jours (jours pairs d'avril et de mai), à onze heures du matin, du port de la Charité.

Le bateau touche à tous les ports intermédiaires. (7383)

## SIROP INCISIF ET DÉPURATIF

CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 30. (2797)

## TISANE PORTATIVE.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante, se dissout promptement dans l'eau froide, est d'un goût agréable et d'un usage fort commode surtout pour les voyageurs. — Dose pour six jours : 1 fr. 80 c. — A la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon, où l'on trouve aussi le *Copahu solidifié*, sans goût ni odeur. (2792)